

**e.Sedit RH**

**Veille Réglementaire**

**Setup VR\_2020\_09**



# Sommaire

<b><u>1.</u></b>	<b><u>CE QUE FAIT LA VEILLE REGLEMENTAIRE .....</u></b>	<b><u>4</u></b>
1.1	DSN Cahier technique 2020.1.....	4
1.2	DSN Cahier technique 2021.1.....	5
1.3	Indemnités journalières de la Sécurité Sociale (subrogation) .....	10
1.4	Bordereau WEB2 .....	14
1.5	Impact de la grève et des absences non rémunérées sur le transfert prime point .....	16
1.6	Calcul de l'Indemnité de Résidence avec taux multiples.....	17
1.7	Nouveaux grades Sapeurs-Pompiers Volontaires.....	19
1.8	Complément de traitement indiciaire Ségur Santé FPH.....	20
<b><u>2.</u></b>	<b><u>CE QU'IL VOUS RESTE A FAIRE .....</u></b>	<b><u>21</u></b>
2.1	DSN Cahier technique 2021.1.....	21
2.2	Indemnités journalières de la Sécurité Sociale (subrogation) .....	25
2.3	Impact de la grève et des absences non rémunérées sur le transfert prime point .....	25
2.4	Calcul de l'Indemnité de Résidence avec taux multiples.....	26
2.5	Complément de traitement indiciaire Ségur Santé FPH .....	29



Un calendrier prévisionnel est à votre disposition via votre Espace clients [www.espaceclients.berger-levrault.fr](http://www.espaceclients.berger-levrault.fr), vous informant de la parution des textes et de leur suivi pour l'intégration dans votre applicatif.

Pour cette veille, nous ne positionnerons pas de période de recalcul sur la collectivité. Si toutefois vous souhaitez cette période de recalcul, il vous sera toujours possible de la saisir dans le paramétrage de votre collectivité ou de la positionner sur chacun des agents concernés si besoin.



**Nous livrons par anticipation dans cette veille 2020\_09, le paramétrage du CT DSN 2021.1.**

**Vous devez attendre la sortie de la version produit 2020.4 si vous souhaitez tester l'extraction en version 2021.1.**

**Vos DSN d'octobre, novembre et décembre 2020 doivent être transmises en norme 2020.1 et non pas en norme 2021.1.**

► **Pour plus de détails, veuillez consulter la partie 2. CE QU'IL VOUS RESTE A FAIRE.**

# 1. CE QUE FAIT LA VEILLE REGLEMENTAIRE



## 1.1 DSN Cahier technique 2020.1



**Pour info**

La version 4 du journal de maintenance du Cahier technique DSN 2020.1.1 est parue en Février 2020.

Nous complétons le paramétrage existant.

Nous complétons le paramétrage correspondant.

Références :

- **JOURNAL DE MAINTENANCE RELATIF AU CAHIER TECHNIQUE 2020.1.1**
- **CAHIER TECHNIQUE DSN 2020.1**



**Paramétrage**

- Création de motif de position
  - 0123 – Tps part droit enfant - renouv
- Modification de matrices DSN
  - Modalités d'exercice du temps de travail
- Modification de groupes de rubriques
  - DSN\_NET\_VERSE\_2020
  - DSN\_NV\_RNFO\_CT2020\_2

**Berger-Levrault** | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

■ [www.berger-levrault.com](http://www.berger-levrault.com)

## 1.2 DSN Cahier technique 2021.1



Le cahier technique DSN CT2021.1.0 est paru en janvier 2020, et a été complété par son journal de maintenance publié en juillet 2020.

Nous créons le paramétrage correspondant.

Références :

- **CAHIER TECHNIQUE DSN 2021.1 (V2)**
- **JOURNAL DE MAINTENANCE CT DSN 2021.1**
- **NOTE DIFFERENTIELLE CAHIER TECHNIQUE 2020.1.1 / 2021.1**



- Le cahier technique DSN 2021.1 prévoit la déclaration du niveau de diplôme suivi par l'individu en contrat d'apprentissage tel que défini par le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles (rubrique S21.G00.30.024).

Nous créons la donnée mois **NIV\_DIPL\_APPRENT**, qui devra être saisie dans les données paies des agents en contrat d'apprentissage avec l'une des six valeurs suivantes :

Données mois	Niveau de diplôme suivi
03	Niveau de formation équivalent au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles)

Données mois	Niveau de diplôme suivi
04	Formation de niveau du bac (général, technologique ou professionnel), du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel
05	Formation de niveau bac+2 : licence 2, BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie), etc.
06	Formation de niveau bac+3 et bac+4 : licence 3, licence professionnelle, master 1, etc.
07	Formation de niveau bac+5 : master 2, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur, etc.
08	Formation de niveau bac+8 : doctorat, habilitation à diriger des recherches, etc.

- Le cahier technique DSN 2021.1 dissocie la déclaration des cotisations Frais de santé et des cotisations Prévoyance/retraite supplémentaire, en tant qu'autre élément de revenu brut (S21.G00.54.001 - codes **92 - Cotisation frais de santé** et **93 - Cotisation prévoyance et retraite supplémentaire**).

Il convient donc de ne plus utiliser les rubriques communes aux deux risques Santé et Prévoyance, ci-dessous en éléments de paie pour gérer la participation employeur à la protection sociale complémentaire :

Rubriques à ne plus utiliser
4770 - Part. Empl. Santé - Prévoyance
4775 - Part Employeur Santé-Prév/Forfait social
4780 - Part Employeur Santé-Prév /CSG 100

- Le cahier technique DSN 2021.1 modifie la déclaration du temps partiel thérapeutique, en affinant le risque à l'origine de celui-ci : Maladie, Accident du travail, Accident de trajet, Maladie professionnelle.

Nous modifions les motifs de position existants et créons de nouveaux motifs afin de permettre la déclaration correcte des agents placés dans cette position. Il conviendra désormais d'utiliser les motifs ci-dessous, en fonction de ce risque :

Motifs de positions de temps partiel thérapeutique
0330 Tps part.thér-Maladie-début
0331 Tps part.thér-Acc.Trav-début
0332 Tps part.thér-Acc.Trajet-début

**Berger-Levrault** | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

■ [www.berger-levrault.com](http://www.berger-levrault.com)

Motifs de positions de temps partiel thérapeutique
0333 Tps part.thér-Maladie Pro-début
0340 Tps part.thér-Maladie-renouv
0341 Tps part.thér-Acc.Trav-renouv
0342 Tps part.thér-Acc.Trajet-renouv
0343 Temps part thérapeu-Maladie pro-renouv
0350 Tps part.thér-Maladie-ren.ch%
0351 Tps part.thér-Acc.Trav-ren.ch%
0352 Tps part.thér-Acc.Trajet-ren.ch%
0353 Tps par.thér-Maladie Pro-ren.ch%

- Le cahier technique DSN 2021.1 introduit une nouvelle nature de contrat de travail pour la déclaration d'activités secondaires exercées par un fonctionnaire auprès d'un autre employeur.

Un fonctionnaire peut être autorisé à cumuler une activité accessoire à son activité principale, sous réserve que cette activité ne porte pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service. Cette activité peut être exercée auprès d'une personne publique ou privée. Un même agent peut être autorisé à exercer plusieurs activités accessoires.

Les activités accessoires susceptibles d'être autorisées sont définies par le chapitre I du titre II du décret 2017-105 du 27 janvier 2017.

L'activité accessoire ne peut être exercée qu'en dehors des heures de service de l'intéressé.

Seul le cumul d'activité accessoire des agents **fonctionnaires** doit faire l'objet d'une déclaration en S21.G00.40.007 (Nature du contrat) avec le code 52 - [FP] Cumul d'activité à titre accessoire.

Cette nature de contrat a été ajoutée pour la déclaration d'activités secondaires exercées par un fonctionnaire auprès d'**un autre employeur**.

- Création de variable
  - NIV\_DIPL\_APPRENT
  
- Création de motif d'arrivée
  - 0109 - Cumul activ. à titre accessoire
  
- Création de motifs de départ
  - 0420 - Révocation suite abandon poste
  - 0430 - Révocation suite sanction pénale
  
- Création de motifs de position
  - 0331 - Tps part.thér-Acc.Trav-début
  - 0332 - Tps part.thér-Acc.Trajet-début
  - 0333 - Tps part.thér-Maladie Pro-début
  - 0341 - Tps part.thér-Acc.Trav-renouv
  - 0342 - Tps part.thér-Acc.Trajet-renouv
  - 0343 - Tps part.thér-Maladie pro-renouv
  - 0351 - Tps part.thér-Acc.Trav-ren.ch%
  - 0352 - Tps part.thér-Acc.Trajet-ren.ch%
  - 0353 - Tps par.thér-Maladie Pro-ren.ch%
  
- Modification de libellés de motifs de position
  - 0330 - Temps part thérapeu - début
  - 0340 - Temps part thérapeu - renouv
  - 0350 - Temps part thérapeu - renouv ch%
  
- Création de statut
  - CACC - Cumul d'activité à titre accessoire
  
- Création de grade
  - CACC - Cumul d'activité à titre accessoire

- Création de motif de statut
  - 0750 - Cumul activ.à titre accessoire
  
- Création d'une nouvelle version du paramétrage DSN
  - 2021.01
  
- Modification de matrice
  - Identification de certaines variables
  - Dispositifs de politique publique et conventionnel
  - Complément de dispositif de politique publique
  - Motifs de suspension de l'exécution du contrat
  - Nature du contrat de travail
  - Statuts de l'emploi du salarié
  - Codes PCS-DSN
  
- Création de groupes de rubriques
  - DSNFP\_GIPA
  - DSNFP\_IND\_RESIDENCE
  - DSNFP\_SFT
  - DSNFP\_RIFSEEP\_IFSE
  - DSNFP\_RIFSEEP\_CIA
  - DSN\_COT\_FRAIS\_SANTE
  - DSN\_COT\_PREV\_RETR\_SU
  - DSN\_B\_TRANSPORT
  - DSN\_PLAF\_SS
  - DSN\_H\_SUPPL\_EXO\_MT



**Nous livrons par anticipation dans cette veille 2020\_09, le paramétrage du CT DSN 2021.1.**

**Vous devez attendre la sortie de la version produit 2020.4 si vous souhaitez tester l'extraction en version 2021.1.**

**Vos DSN d'octobre, novembre et décembre 2020 doivent être transmises en norme 2020.1 et non pas en norme 2021.1.**

**Berger-Levrault** | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ [courrier@berger-levrault.com](mailto:courrier@berger-levrault.com)

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

■ [www.berger-levrault.com](http://www.berger-levrault.com)

### 1.3 Indemnités journalières de la Sécurité Sociale (subrogation)



Pour info

Nous complétons le paramétrage des rubriques d'indemnités journalières de la Sécurité Sociale (IJSS), en améliorant le calcul le cas des agents rémunérés au-delà du plafond Sécurité Sociale et en simplifiant leurs modalités de saisie.

#### Pour mémoire :

Le prélèvement à la source s'applique à l'ensemble des indemnités journalières (maladie, maternité...), qu'il s'agisse d'indemnités de base ou d'indemnités complémentaires, dès lors qu'elles sont imposables.

- Les IJSS **Maladie de base** font l'objet de prélèvement à la source uniquement durant les **deux premiers mois** d'indemnisation de l'arrêt de travail. Au-delà de ces deux mois de l'arrêt, les IJ maladie de base subrogées ne sont plus soumises au PAS.
- Les IJSS **Maternité/Paternité** font l'objet de prélèvement à la source, **quelle que soit leur durée**.
- Les IJSS **Accident de trajet/Accident de travail/Maladie professionnelle** font l'objet de prélèvement à la source à hauteur de 50% de leur montant, **quelle que soit leur durée**.
- Les IJSS de **temps partiel thérapeutique** ne font pas l'objet de prélèvement à la source.

Afin de simplifier les modalités de saisie des IJSS dans l'application, nous créons de nouvelles rubriques d'indemnités journalières gérant à la fois la régularisation de cotisations induite par la subrogation et l'impact sur l'assiette du prélèvement à la source.

○ **Modalités de saisie avant l'installation de la Veille 2020.09 :**

Jusqu'à présent, la gestion des indemnités journalières devait s'opérer par une double saisie en éléments de paie des rubriques suivantes :

- Pour la régularisation de cotisations :

Code	Libellé
4730	IJ - Indemn.Journalières
4736	Indemn.Journalières CAE
4737	Indemn.Journalières CEA
4738	Indemnité Journalière CDDI

- Pour l'impact sur l'assiette de prélèvement à la source :

Code	Libellé
4747	IJSS Brutes (pour P.A.S.)

○ **Modalités de saisie à partir de l'installation de la Veille 2020.09 :**

Nous créons les rubriques ci-dessous, calculant à la fois la régularisation de cotisations et l'impact sur le prélèvement à la source :

Code	Libellé
47A1	Ind.journalières RG (PAS)
47A2	Ind.journalières CDDI (PAS)
47A3	Ind.journalières CAE (PAS)
47A4	Ind.journalières CEA (PAS)

Pour chacune d'elles, il conviendra de valoriser les informations suivantes :

Nombre de jours		*
Montant		*
Nombre de jours impactant le PAS		*
Accident de travail ou Maladie prof.		

**Nombre de jours** : Nombre de jours total de la période de versement des IJSS (cette information apparait sur le relevé transmis par la C.P.A.M)

**Montant** : Montant des **IJ nettes de cotisations CSG/RDS** perçues sur la période (cette information apparait sur le relevé transmis par la C.P.A.M)

**Nombre de jours impactant le PAS** : Nombre de jours de la période de versement soumis au prélèvement à la source, en fonction du type d'IJSS.

**Accident de travail ou Maladie prof.** : Si les IJ saisies correspondent à un Accident de travail , un Accident de trajet ou à de la Maladie professionnelle, il convient de saisir la zone correspondante avec la valeur **1**, indépendamment du nombre de jours d'IJ.



**Si vous utilisez le module e.IJSS (module soumis à licence) :**

**A partir de l'installation de la Veille 2020.09, les rubriques existantes 4730,4736,4737,4738 et 4747 ne doivent plus être utilisées et l'utilisation des nouvelles rubriques 47A1,47A2,47A3 et 47A4 sont obligatoires.**



**Si vous n'avez pas de licence pour le module e.IJSS :**

**A partir de l'installation de la Veille 2020.09, les rubriques existantes 4730,4736,4737,4738 et 4747 ne doivent plus être utilisées et l'utilisation des nouvelles rubriques 47A1,47A2,47A3 et 47A4 devra être privilégiée.**



## Paramétrage

- Création de rubriques
  - 47A1 - Ind.journalières RG (PAS)
  - 47A2 - Ind.journalières CDDI (PAS)
  - 47A3 - Ind.journalières CAE (PAS)
  - 47A4 - Ind.journalières CEA (PAS)
  - 47A5 - Mémo. IJ pour Assiette PAS

## 1.4 Bordereau WEB2



### Pour info

Nous complétons le paramétrage de l'édition du bordereau Web2, pour les codes type de personnel suivants :

- 023 - ELUS LOCAUX LFSS 2013 - DEPLAF SAUF AT.
- 080 - RR IJSS DE BASE TAUX PLEIN
- 483 - CNFPT SPP
- 518 - APPRENTIS SECT PUBLIC SUP SEUIL
- 888 - CTRES COMM ACTION SOC. SANS AT EXO
- 772 - CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE U2
- 823 - COLLABORATEUR OCCAS SERVICE PUBLIC



### Paramétrage

- Modification de groupe de rubriques
  - BC\_ELUS\_MT\_DEPLAF
  - BC\_MT\_PE
  - BC\_RG\_MT\_DEPLAF
  - BC\_RG\_MT\_PLAF
  - BC\_RG\_MT\_AT
  - BC\_FNAL\_MT\_PLAF
  - BC\_COLOC\_MT\_AT
- Création de groupe de rubriques
  - BC\_AP\_AA\_INF\_B\_PE
  - BC\_APP\_SUP\_AT\_MT
  - BC\_AP\_INF\_PRIV\_M\_TOT
  - BC\_AP\_INF\_PRIV\_M\_PLA
  - BC\_AP\_INF\_PRIV\_MT\_AT

**Berger-Levrault** | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ [courrier@berger-levrault.com](mailto:courrier@berger-levrault.com)

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

■ [www.berger-levrault.com](http://www.berger-levrault.com)

- Modification de paramétrage de CTP
  - 080 - RR IJSS DE BASE TAUX PLEIN
  - 423 - ASSURANCE CHOMAGE APPRENTIS 87 INF SEUIL
  - 483 - CNFPT SPP
  - 518 - APPRENTIS SECT PUBLIC SUP SEUIL
  - 888 - CTRES COMM ACTION SOC. SANS AT EXO
  - 726 - APPRENTIS SECT PRIVE INF SEUIL
  - 701 - APPRENTIS LOI 1987 -20 SALARIES
  - 703 - APPRENTIS LOI 1987 -20 SALARIES ALSACE-MOSELLE
  - 705 - APPRENTIS LOI 1987 + 20 SALARIES
  - 707 - APPRENTIS LOI 1987 +20 SALARIES ALSACE-MOSELLE
  - 161 – APPRENTIS LOI 1979
  - 100 – RG CAS GENERAL
  
  - 823 - COLLABORATEUR OCCAS SERVICE PUBLIC

## 1.5 Impact de la grève et des absences non rémunérées sur le transfert prime point



Pour info

La circulaire conjointe de la DGAFP, de la DGFIP et de la DGCL du 10 juin 2016, prévoit que le montant de l'abattement Transfert Primes Points soit, le cas échéant, réduit dans les mêmes proportions que le traitement perçu par l'agent au cours de la même année.

Contrairement à la carence, la saisie de grève ou de service non fait n'impactait pas le plafond du transfert prime point et de ce fait ne réduisait pas le montant retenu.

La création de deux nouvelles rubriques permet d'y remédier.



Paramétrage

- Création de rubriques
  - 1555 - Calcul SNF Plaf Transf Prime Point
  - 1556 - Calcul abs. non rémun. Plaf TPP
- Modification de formule de calcul
  - REG\_TRANS\_PR\_PT - Régularisation transfert primes/points

## 1.6 Calcul de l'Indemnité de Résidence avec taux multiples



Pour info

Certaines collectivités versent l'indemnité de résidence à des agents affectés à des structures différentes ouvrant droit à différents taux d'indemnité. La seule utilisation de la valeur du barème PRCT\_ RESIDENCE ne permet pas ce fonctionnement. Nous vous proposons ici l'automatisation de cette gestion de taux multiples.



Paramétrage

- Création de Structures géographiques
  - Selon le contexte de la collectivité
- Création de Matrice
  - TX\_IND\_RES Indemnité de résidence (Structure géo.)
- Modification de formules de calcul
  - CALC\_IR Calcul Indemnité Residence
  - CALC\_IR\_HOR Calcul Ind. resid. Horaire
  - CALC\_IR\_J\_CARENC Calcul Retenue Carence sur IR
  - ASTR\_PERM > 14H Astreinte et Permanence > 14H FPH
  - ASTR\_PERM <=14H Astreinte ou Permanence <=14H
  - ASTR\_PERM\_DIM\_JF Astreinte et Permanence Dim/JF FPH
  - ASTR\_PERM\_NUIT Astreinte et Permanence NUIT FPH
  - CALC\_HS <= 14 Calcul HS Inf ou égales à 14
  - CALC\_HS > 14 Calcul H.S. Supérieure à 14
  - CALC\_HS\_DIM/JF calcul heures sup. dimanche/jf
  - CALC\_HS\_NUIT calcul heures sup. de nuit
  - CALC\_ASTREINTE Calcul Astreinte FPH RM
  - CALC\_HS\_TPART Heures suppl. temps partiel
  - CALC\_IND\_LOG\_SPP Indemnité logement pompier
  - CALC\_IND\_SPE\_SUJ Calcul indemnité spéciale sujétion

**Berger-Levrault** | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min + prix appel) ✉ [courrier@berger-levrault.com](mailto:courrier@berger-levrault.com)

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

■ [www.berger-levrault.com](http://www.berger-levrault.com)

- CALC\_IND\_SUJ\_SPE Calcul ind.sujetion speciale soc
  - CALC\_IR\_CONGE\_SP Calcul indemnité résidence congé spécial
  - CALC\_IR\_IND\_HOR Indemnité Residence Indiciaire Horaire
  - CALC\_ISH\_DECALE Indemnité sujétion horaire décalé
  - CALC\_THI\_IR Calcul Trait Horaire ind.avec IR
  - HS\_DIM\_JF >14H Calcul HS DIM J/F Supérieur 14 H
  - HS\_DIM\_JF <=14H Calcul HS DIM J/F Inférieur ou égal 14 H
  - HS\_NUIT <=14H Calcul HS Nuit Inférieur ou égal 14H
  - HS\_NUIT >14H Calcul HS NUIT Supérieur 14H
  - IND\_1ERE\_INSTAL Indemnité première installation FPH
  - IND\_HSUP\_INF\_14 Indemnisation HSUP Inf ou égal 14 H FPH
  - IND\_LOGT\_SPP Calcul indemnité logement SPP
  - IND\_SPEC\_INSTAL Prime spécifique installation
  - IR\_COLLAB\_CAB Indemnité résideidence collaborateur cabin
  - IR\_COORDINATION Indemnité de résidence si coordination
  - IR\_J\_CAR\_IND\_HOR Calcul Carence Ind. Résid. Ind.Horaire
  - IR\_J\_CAR\_IR\_HO\_A Déduction carence IR Horaire Absence
  - PRIME\_SERVICE Calcul prime service (sociale)
  - REMB\_1ERE\_INSTAL Remboursement Indemnité 1ère instal
- Modification de rubriques
    - 1020 Indemnité de résidence
    - 1027 Indemnité de résidence horaire

## 1.7 Nouveaux grades Sapeurs-Pompiers Volontaires



Pour info

Le Décret [2018-1030 Art 3](#) du 23 novembre 2018 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires, membres du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours, modifiant l'article [R723-81-1](#) du Code de la Sécurité Intérieure, instaure les grades de Pharmaciens Aspirant SPV et Pharmacien Lieutenant SPV



Paramétrage

- Création des grades SVP
  - VP07 – Pharmacien Aspirant SPV
  - VP08 – Pharmacien Lieutenant SPV

## 1.8 Complément de traitement indiciaire Ségur Santé FPH



Pour info

Le [décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020](#) instaure un complément de traitement indiciaire au bénéfice des agents de la fonction publique hospitalière exerçant leurs fonctions dans certains établissements publics de santé, groupements de coopération sanitaire et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

L'[arrêté du 19 septembre 2020](#) fixe le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière.

Le montant du complément de traitement indiciaire est fixé à 24 points d'indices majorés.  
Au 1er mars 2021, ce montant est augmenté de 25 points d'indices majorés supplémentaires.

Les dispositions s'appliquent aux rémunérations versées à compter du mois de septembre 2020.



Paramétrage

- Création rubriques
  - 4150 - Compl.Trait indic plein trait Ségur FPH
  - 4151 - Compl.Trait indic hor plein tr Ségur FPH
  - 4152 - Compl.Trait indic demi-trait Ségur FPH
  - 4153 - Compl.Trait indic hor demi tr Ségur FPH
  
- Mise à jour variable du barème
  - PTS\_IND\_CPL\_SEGU - Points indice compl. indiciaire Ségur

**Berger-Levrault** | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ [courrier@berger-levrault.com](mailto:courrier@berger-levrault.com)

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

■ [www.berger-levrault.com](http://www.berger-levrault.com)

## 2. CE QU'IL VOUS RESTE A FAIRE



Pensez à mettre à jour vos états de rubriques et vos états de coûts suite aux nouvelles rubriques créées dans cette veille.

 Suite au passage du setup VR 2020\_09, un paramétrage complémentaire est à apporter sur les points suivants :

### 2.1 DSN Cahier technique 2021.1



Nous livrons par anticipation dans cette veille 2020\_09, le paramétrage du CT DSN 2021.1.

**Vous devez attendre la sortie de la version produit 2020.4 si vous souhaitez tester l'extraction en version 2021.1.**

**Vos DSN d'octobre, novembre et décembre 2020 doivent être transmises en norme 2020.1 et non pas en norme 2021.1.**

## 2.1.1 Paramétrage Matrices DSN

Sélectionner la nouvelle version de paramétrage en cours 2021.01 :

■ ■ ■ Paramétrage DSN / PASRAU

**i** Si vous souhaitez paramétrer le PASRAU, il vous suffit de compléter les informations concernant :

- Les Statuts spécifiques pour le prélèvement à la source
- Les groupes de rubriques DSN / PASRAU
- Si au moins un de vos SIRET n'est pas géré par une trésorerie, créer un Organisme de Protection Sociale de type DGFI

▶ [Exporter / Importer le paramétrage](#)

▶ [Organismes de Protection Sociale](#)

▶ [Bordereaux de cotisation](#)

**Version du paramétrage en cours**

Version DSN : DSN Phase 3 ▼

Choisir une version : 2021.01 - ▼ ▶ Accéder ▶ Supprimer ▶ Exporter le paramétrage vers tableur ▶ Dupliquer une version ▶ Créer une nouvelle version

Organisme : Organisme de ...

- ▶ [Cumul emploi retraite](#)
- ▶ [Employeurs de l'agent détaché - Situation d'origine](#)
- ▶ [Motifs de la rupture du contrat de travail](#)

Cadre statutaire : Cadre statutaire 01

- ▶ [Aménagement du temps de travail dans le cadre de l'activité partielle](#)
- ▶ [Codes PCS-DSN](#) ▶ [Codes PCS des grades](#)
- ▶ [Complément de dispositif de politique publique](#)
- ▶ [Identification de certaines variables](#)
- ▶ [Identification des Sapeurs Pompiers Professionnels](#)
- ▶ [Inactivité](#)
- ▶ [Mise à disposition externe d'un individu de l'établissement](#)
- ▶ [Motifs d'exclusion du contrat en DSN](#)
- ▶ [Motifs de l'arrêt de travail](#)
- ▶ [Statuts d'agents à exclusion de la déclaration](#)
- ▶ [Statuts spécifiques pour le prélèvement à la source](#)
- ▶ [Type de détachement](#)

Plan de paie

- ▶ [Dispositifs de politique publique et conventionnel](#)
- ▶ [Individu non salarié](#)
- ▶ [Modalités d'exercice du temps de travail](#)
- ▶ [Motifs de suspension de l'exécution du contrat](#)
- ▶ [Natures du contrat de travail](#)
- ▶ [Rattachement Pôle emploi](#)
- ▶ [Rattachement Retraite Complémentaire](#)
- ▶ [Régimes de base risque accident du travail](#)
- ▶ [Régimes de base risque maladie](#)
- ▶ [Régimes de base risque vieillesse](#)
- ▶ [Salariés à temps partiel cotisant à temps plein](#)
- ▶ [Statuts catégoriels Retraite Complémentaire obligatoire](#)
- ▶ [Statuts de l'emploi du salarié](#)
- ▶ [Statuts particulier du salarié](#)
- ▶ [Unités de mesure de la quotité de travail](#)
- ▶ [Groupes de rubriques DSN/PASRAU](#)



### Attention

- **Toutes les modifications de paramétrage relatives à la norme 2021.1 de la DSN et du PASRAU doivent être réalisées dans cette version du paramétrage (version 2021.01).**
- **Si vous deviez apporter des corrections de paramétrage dans la norme 2020.1, il conviendra préalablement de changer la version de paramétrage en cours, en sélectionnant la version 2020.01.**

Accueil Paie / Paramétrage / Paramétrage DSN / PASRAU

- Matrice Motifs de l'arrêt de travail

Sélectionner la valeur **14 - 14 - [FP] Congé pour invalidité temporaire imputable au service.**

Sélectionner le bouton **Créer en masse**

Ajouter les codes absences suivants, associés à la priorité **30** :

Code absence	Libellé absence
CITIS0	Congé pour invalidité temporaire
CITIS1	Congé pour invalidité temp.accident sce
CITIS2	Congé pour invalidité temp. Accident tra
CITIS3	Congé pour invalidité temp. Maladie pro

**Paramétrage des Motifs de l'arrêt de travail** ✖

**Enregistrer**

Cadre statutaire : 01 - Cadre statutaire 01

14 - 14 - [FP] Congé pour invalidité temporaire imputable au service

Position(s) :

Motif de position :

▶ **Code(s) absence :** CITIS0 - Congé pour invalidité temporaire, CITIS1 - Congé pour invalidité temp. accident sce, ✖  
 CITIS2 - Congé pour invalidité temp. accident tra, CITIS3 - Congé pour invalidité temp. maladie pro

Priorité :

**Visualiser les matrices**

Valeur

Aucun élément à afficher.

Sélectionner le bouton **Visualiser les matrices**

On obtient :

**Paramétrage des Motifs de l'arrêt de travail** ✖

**Enregistrer**

Cadre statutaire : 01 - Cadre statutaire 01  
14 - 14 - [FP] Congé pour invalidité temporaire imputable au service

Position(s) :

Motif de position :

▶ **Code(s) absence :** CITIS0 - Congé pour invalidité temporaire, CITIS1 - Congé pour invalidité temp. accident sce, ✖  
 CITIS2 - Congé pour invalidité temp. accident tra, CITIS3 - Congé pour invalidité temp. maladie pro

Priorité :

**Visualiser les matrices**

Valeur	Actions
Code absence = CITIS0 - Congé pour invalidité temporaire	✖ ▲
Code absence = CITIS1 - Congé pour invalidité temp. accident sce	✖
Code absence = CITIS2 - Congé pour invalidité temp. accident tra	✖
Code absence = CITIS3 - Congé pour invalidité temp. maladie pro	✖ ▼

**Enregistrer**

## 2.2 Indemnités journalières de la Sécurité Sociale (subrogation)



Si vous utilisez le module e.IJSS (module soumis à licence) :

**A partir de l'installation de la Veille réglementaire 2020.09, les rubriques existantes 4730,4736,4737,4738 et 4747 ne doivent plus être utilisées et l'utilisation des nouvelles rubriques 47A1,47A2,47A3 et 47A4 sont obligatoires.**



Si vous n'avez pas de licence pour le module e.IJSS :

**A partir de l'installation de la Veille réglementaire 2020.09, les rubriques existantes 4730,4736,4737,4738 et 4747 ne doivent plus être utilisées et l'utilisation des nouvelles rubriques 47A1,47A2,47A3 et 47A4 devra être privilégiée.**

## 2.3 Impact de la grève et des absences non rémunérées sur le transfert prime point

➤ Pensez à saisir la période de recalcul appropriée dans le dossier des agents concernés en vous aidant du document [Mise a jour Periode Recalcul Agent.pdf](#) afin de recalculer les bulletins.

## 2.4 Calcul de l'Indemnité de Résidence avec taux multiples

### 2.4.1 Création de Structures géographiques

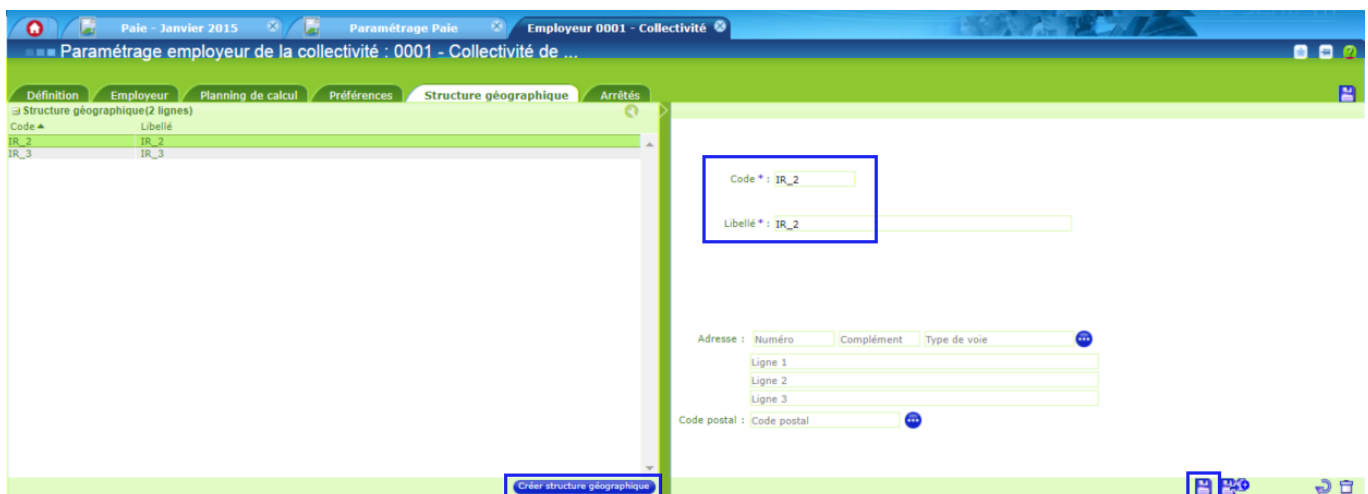
Les structures géographiques correspondent à vos différents lieux d'affectation des agents.

- Aller dans **Accueil Agent \ Paramétrage \ Employeur**, onglet **Structure géographique** :

Cliquer sur le bouton « **Créer structure géographique** »

Renseigner à minima le code et le libellé, éventuellement l'adresse.

Valider avec le bouton disquette en bas de l'écran.



Recommencer autant de fois qu'il y a de structures à créer.

Valider finalement avec la disquette en haut à droite de l'écran.

- Vous pouvez ensuite associer les structures géographiques à vos services d'organigramme :

**Accueil agent \ Paramétrage \ Gérer les organigrammes**

Entrer en modification dans l'organigramme voulu, puis sur l'onglet « **Services modifier le service** » :

**Modification du détail du service POL - POLICE MUNICIPALE**

Hiérarchie : ADM - ADMIN.GENERALE

Code \* : POL Sigle :

Libellé \* : POLICE MUNICIPALE Type de service \* : SERVICE

Libellé long : POLICE MUNICIPALE

Collectivité principale \* : SeditVille Mutualisé

Structure géographique : Code ou libellé

Ce service a la même adresse que son service hiérarchique

Adresse : Numéro Complément Type de voie

Hotel de Ville

Ligne 2

Ligne 3

Code postal : 30700 - ARPAILLARGUES ET AUREILLAC

Canton : Pays : Pays

Mission :

Renseigner la structure géographique associée, puis valider avec le bouton « **Enregistrer et fermer** ».

- Vous pouvez également associer la structure géographique individuellement directement dans le dossier des agents :

Dossier de l'agent \ Modifier la situation \ Onglet affectation service

Bienvenue, Administrateur (ADMIN) Console

Organisme de ... e.sedit rh

TITU IFSE MS a - 00110

Dossier de TITU IFSE MS a - 00110 / PLANPAIE - Emploi principal

Dossier synthétique Situation

Annuler Gérer les contrats Enregistrer Enregistrer et fermer

Carrières synthétiques Statuts Positions Grades Affectations poste Affectations service Imputations Prévoyance Antériorité CNRACL

Services(1 ligne)		
Début	Fin	Service
01/01/2015		S1

Du \* : 01/01/2015 Au : jj/mm/aaaa

Service \* : S1 - S1

Motif \* : Arrivée dans la collectivité

Pourc. \* : 100,00 %

Fonction : Code ou libellé

Structure géographique : Code ou libellé

Catégorie de retraite : --- Choisir dans la liste ---

Affectation(s) secondaire(s)

Saisir affectation secondaire Pourc. : 0,00 %

Créer affectation service Valider saisie Copier

**Berger-Levrault** | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

www.berger-levrault.com

- Pensez à personnaliser la nouvelle matrice **TX\_IND\_RES** avec vos propres structures géographiques et vos taux afférents. Pour ce faire, veuillez-vous référer au document [Comment faire pour modifier une matrice personnalisée Web2.pdf](#)



### Attention

**La matrice doit impérativement comporter une ligne ouverte à 2020.10 ainsi qu'au moins une ligne d'information y compris si vous n'exploitez pas de structures géographiques. Dans ce cas, assurez-vous de saisir dans la matrice une ligne avec par exemple un code STRUCT\_GEO à valeur IR\_2 et un taux TX\_IND\_RES à valeur 2.**

**A défaut de cette ligne, aucune indemnité de résidence ne sera calculée.**



**A défaut de structure géographique en lien avec le service de l'agent ou saisie dans son dossier et présente avec le même code au sein de la matrice, le calcul de l'indemnité de résidence prendra pour taux par défaut la variable du barème PRCT\_RESIDENCE.**

## 2.5 Complément de traitement indiciaire Ségur Santé FPH

- Pensez à saisir les nouvelles rubriques qui conviennent dans les éléments de paie de vos agents concernés.
- Pensez à saisir la période de recensement de 2014-2015 en vue de la mise à jour des coefficients de 2014-2015 en

an( )-4(iz )11docum2e)4( )4( )000000 55241.2re n 11.04 f 0 0 1 21160g0G0IMLspanP MID5IDq00

## CONTACTS ET LIENS UTILES

### Relation client

0 820 35 35 35 (0.20 € TTC/min + prix appel)

### Email

[relationclientlabège@berger-levrault.com](mailto:relationclientlabège@berger-levrault.com)

## ADRESSES

### BERGER-LEVRAULT

Siège social :

892 rue Yves Kermen

92100 Boulogne-Billancourt